

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/12/2015

Date de la convocation:

08/12/2015

Date d'affichage:

09/12/2015

L' an 2015 et le 14 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe

Excusé(s) : Mme LEDIG Evelyne

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 157.2015

Vote : A la majorité

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

157.2015 : Partenariat avec le collège Mac-Mahon à Woerth : validation du programme d'actions 2015-2016 et conventions correspondantes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant la convention de partenariat établie entre la communauté de communes et le collège Mac Mahon de Woerth, en date du 08.04.2011,

Considérant les programmes d'actions passés,

Vu la délibération n° 110.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 relative au programme d'actions années scolaires 2012-2013 avec le collège Mac Mahon de Woerth,

Vu la délibération du conseil communautaire n°138.2013 du conseil communautaire du 04.11.2013 « programme d'actions 2013-2014 avec le collège Mac Mahon de Woerth »,

Envoyé en préfecture le 21/12/2015
Reçu en préfecture le 21/12/2015
Affiché le 
ID : 067-200013050-20151214-D_CC_157_2015-DE

Vu la délibération n° 142.2014 du conseil communautaire du 15.12.2014 « Partenariat avec le collège Mac Mahon de Woerth : validation du programme d'actions 2014-2015 »,

Considérant la proposition de programme d'actions 2015-2016 élaboré en partenariat avec le collège Mac Mahon de Woerth,

Considérant l'avis de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative en date du 24.11.2015,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De valider le programme d'actions pour l'année scolaire 2015-2016 en cohérence avec la convention de partenariat, déclinée en 5 axes principaux,**
- **D'autoriser le président à signer le programme d'actions 2015-2016 avec le collège Mac Mahon de Woerth, et d'inscrire en conséquence les crédits nécessaires à sa réalisation au budget principal 2015,**
- **D'autoriser la diffusion des supports et la mise à disposition des matériels en lien avec la bonne réalisation du programme d'actions 2015-2016, intégrant la mise à disposition de véhicules au collège et à l'UNSS.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

